



**ASSEMBLÉE LOCALE
de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (Rhône)**

9 avril 2018

Restitution des éléments principaux

1. État des lieux pour les personnes migrantes en Beaujolais + Val de Saône

Origines diverses mais volonté absolue de ne pas retourner dans leur pays.

Hébergement par l'État en foyers régis directement par lui ou indirectement par des associations subventionnées à 100 %. (250 familles ?)

Soutien actif par des groupes associatifs ou informels dans les domaines alimentaire, vestimentaire, administratif et linguistique, exceptionnellement résidentiel (20 familles ?).

Problèmes aigus en cas d'éviction et de mise à la rue pour les déboutés et à la fin du Plan Froid. (6 à 20 familles par an ?)

Problèmes chroniques : la précarité entretenue et le parcours d'obstacles administratifs.

2. Ce qui est inacceptable

Le recours aux centres de rétention administrative

La maltraitance du processus de demande de régularisation

L'interdiction de travailler pour les demandeurs d'asile ou bien les déboutés en demande de régularisation au titre de la santé, de la vie privée et familiale, etc.

L'impossibilité d'accès aux soins ou à des soins de qualité pour certaines personnes, du fait d'un statut administratif dégradé

Que le Ministère compétent soit celui de l'Intérieur

Les insuffisances du traitement des Mineurs Non Accompagnés

L'impossibilité d'accès au logement de droit commun et le cantonnement des plus précaires à des hébergements d'urgence totalement insuffisants

Les circulaires de décembre 2017 qui inscrivent la possibilité du recensement et du contrôle du statut administratif des personnes à l'intérieur des centres d'hébergement

Pour les associations gestionnaires d'hébergement, la dépendance induite par des financements 100% État

La criminalisation des citoyens venant en aide aux migrants

3. Propositions pour l'accueil des migrants

Renforcer l'apprentissage du français et le subventionner par l'État

Autoriser les migrants à travailler dès leur arrivée en France

Supprimer les centres de rétention et interdire absolument l'enfermement des mineurs

Redéfinir clairement et sans condition le droit d'aider les migrants sans contrepartie

Donner des délais suffisants pour le dépôt des demandes d'asile en Préfecture et pour les recours à la CNDA et au Tribunal Administratif, donc supprimer la procédure accélérée

Supprimer la liste des pays d'origine sûrs aussi bien pour la France que pour l'Europe

Autoriser et faciliter la réquisition des locaux libres pour loger les migrants dans des conditions décentes

Permettre et faciliter l'accès des migrants au sport et à la culture

Favoriser l'intégration par la mixité des populations dans les milieux ordinaires

Étendre l'acquisition des savoirs de base à la pratique du numérique

4. Construire un autre discours pour vivre ensemble

Localement :

Produire, grâce aux connaissances des associations mises en réseau, un argumentaire structuré, documenté et actualisé, opposable aux détracteurs

Développer les contacts avec les élus favorables aux migrants afin qu'ils pèsent dans le débat parlementaire sur la loi.

Faire appel aux médias locaux pour faire connaître à la population la réalité de l'immigration sur notre territoire et en montrer les réussites

Privilégier les petites structures de moins de 20 migrants, mieux à même d'effectuer un suivi personnalisé

Accueillir les migrants comme bénévoles dans les associations pour favoriser leur socialisation

Au plan national :

Passer de la rétention à la protection

Décriminaliser les migrants